

À L'ATTENTION DES PROPRIÉTAIRES ET CHAUFFEURS DE TAXIS JAUNES : Changements importants aux Règlements TCL

Meera Joshi
Commissaire/Présidente

Allan J. Fromberg
Affaires publiques
frombera@tlc.nyc.gov

Rebecca Harshbarger
Affaires publiques
harshbargerR@tlc.nyc.gov

33 Beaver Street
22nd Floor
New York, NY 10004

La TLC aimerait partager avec vous les changements de Règlement suivants s'appliquant aux taxis jaunes :

- Le paiement TIF du chauffeur passe de 0,50 \$ à 1,00 \$ pour chaque trajet effectué par un chauffeur dans un taxi jaune accessible. Pour rappel, les conducteurs doivent s'inscrire au programme TIF pour être admissibles aux paiements TIF. Pour s'inscrire, les chauffeurs peuvent se renseigner [ici](#).
- Les propriétaires ont maintenant beaucoup plus de choix dans les types de véhicules pouvant être équipé en tant que taxi. La liste complète des véhicules peut être trouvée [ici](#). Veuillez noter que cette règle ne modifie PAS l'obligation d'équiper un véhicule pour qu'il soit accessible aux fauteuils roulants (WAV). Si votre prochain véhicule doit être un WAV, vous devez acheter et équiper un WAV
- La date standard de retraite des véhicules de 7 ans est appliquée à tous les taxis jaunes. Si votre véhicule avait initialement reçu une date de mise en retraite inférieure à 7 ans, la date de retraite est mise à jour pour tenir compte du calendrier de retraite à 7 ans.
- Tous les propriétaires de taxis jaunes seront désormais en mesure d'équiper des véhicules d'occasion. Ces véhicules d'occasion doivent subir à la fois l'inspection de l'équipement et l'inspection DMV à Woodside Inspection Facility de TLC avant de pouvoir être mis en service. La date de retraite attribuée aux véhicules d'occasion sera réduite en fonction de l'âge du véhicule (par exemple, un véhicule modèle de l'année 2016 a 2 ans et doit être mis en retraite 5 ans après l'équipement du véhicule).

Si vous avez des questions pour savoir comment ces modifications de règles vous affectent, veuillez contacter TLC External Affairs (TLC Affaires Extérieures) à tlcexternalaffairs@tlc.nyc.gov.